



SCI - Droit d'usage et d'habitation

Par **Pax_Romana**, le **13/12/2019** à **11:34**

Bonjour,
J'avais quelques interrogations concernant la notion de droit d'usage et d'habitation.
Une Société Civile Immobilière peut-elle accorder un droit d'usage et d'habitation à un tiers non associé à cette SCI ?
Dans les faits, une mention doit-elle être précisée dans les statuts de la société afin de formaliser ce droit ?
Je vous en remercie
Pax Romana

Par **amajuris**, le **13/12/2019** à **11:57**

bonjour,
à ma connaissance, rien n'interdit à une sci propriétaire d'un bien immobilier de donner un droit d'usage et d'habitation à un tiers comme peut le faire n'importe quel propriétaire, sauf si cette interdiction figure dans le statut de la sci.
mais cela passe par un acte notarié.
salutations